

Législature 2020-2025

Délibération N° 942

Séance du Conseil municipal du 4 avril 2023

**CREDIT D'ETUDE DE CHF 46'000.- TTC, DESTINE A LA MISE A JOUR DE LA VERSION DE TRAVAIL
DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL**

Vu la délibération DM 787 datée du 19 juin 2018 pour un crédit d'étude de CHF 170'000.- TTC destiné à la révision du Plan directeur communal et à la révision du Plan directeur des énergies,

Vu l'article 10 alinéa 9 de la loi d'application de la loi sur l'aménagement du territoire (LaLAT),

Vu la directive pour l'élaboration des Plans directeurs communaux 2ème génération éditée par le département du territoire,

Vu la résolution relative au Plan directeur communal dans sa version 0 (R 145) déposée le 3 mars 2020,

Vu la DM 890 datée du 9 mars 2021 pour un crédit d'étude complémentaire de CHF 40'000.- TTC destiné à la réalisation d'une stratégie de densification de la zone villa,

Vu les concertations avec les commissions du Conseil municipal,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable avec amendement de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 21 mars 2023,

Vu le préavis favorable avec amendement de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 27 mars 2023,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 11 oui, 6 non et 2 abstentions sur 19 CM présents

1. D'intégrer les modifications nécessaires au Plan directeur communal.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 46'000.- TTC à la délibération N° 787 adoptée le 19 juin 2018, destiné à couvrir les montants d'étude y relatifs.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 46'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 7900.200.52900.000, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 46'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 7900.200.332 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif de l'an 2023 à 2027 ».

5. D'approuver le crédit complémentaire de CHF 46'000.- portant ainsi le crédit d'étude pour la révision du Plan directeur communal et du Plan directeur des énergies de CHF 210'000 à CHF 256'000.



Le Président : Félicien MAZZOLA



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH